

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

## LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 5641

présenté par

Mme Chapelier, M. Colas-Roy, M. Vignal, M. Maire, Mme Sage, M. Lamirault et Mme Batho

-----

**ARTICLE 50 BIS**

À l'alinéa 1, après le mot :

« artificialisation »

insérer les mots :

« et l'imperméabilisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au plus tard le 31 décembre 2030, le Gouvernement présente au Parlement un rapport évaluant les modalités d'application des dispositions qui visent à réduire l'artificialisation des sols.

L'artificialisation doit ainsi toujours être associée à l'imperméabilisation des sols. L'ajout de cet élément au titre du rapport en soulignerait l'importance.

Cet amendement permettrait d'étendre l'impact de cet article avec l'établissement d'un bilan plus ambitieux.